



## **MEMBRE D'UNE TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR**

- s'assure que l'électeur est inscrit sur la liste électorale;
- inscrit dans le registre les mentions relatives à la vérification de l'identité des électeurs et à la prise de décision;
- assermente l'électeur ou la personne qui atteste l'identité d'un électeur.